

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 20. — Août 1902.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1902

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Dumesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, secrétaire-général. — M. Morel, vice président.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — Secrétaire-Général : M. Mouret-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Loizeau. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Thirion fils. — Bibliothécaire-Archiv. : M. Cavail'ler. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Caron. Délégué : M. Pascon. Secrétaire :

CHANTILLY. — Président d'honneur : M. Vallon. Président : M. Guillemot. Vice-Présidents : MM. Masson et Béry. Secrétaire : M. Camille Lozet. Secrétaire-Adjoint : M. Lambert. Trésorier : M. Debacq. Délégués : MM. Ramus, Lecourbe, Maricourt et Guillet.

CREIL. — Président : M. Coquatrix. Vice-Président : M. Pichon. Secrétaire : M. Hanniet. Trésorier : M. Dessat.

CREPY-EN-VALOIS. — Président d'honneur : M. Chopinet. Président : M. P. tit V. Vice-Présidents : M. Oudin. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Delépino. Vice-Président : M. Grélez père. Secrétaire :

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. Vice-Présid. : MM. Bouffet et Brassart. Secrétaire : M. Vinet. Vice-Secrétaire : M. Hennequin (Edmond). Délégué : M. Vandeville.

Société d'Horticulture et d'Apiculture
de l'Arrondissement de Senlis,

Subventionnée par le Gouvernement de la République.

VINGT ET UNIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,

QUI AURA LIEU A SENLIS

LES 21, 22 ET 23 SEPTEMBRE 1902.

A la séance du 7 septembre, la Tombola sera composée de
plantes fournies par M. Budin, horticulteur.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 AOUT 1902.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. le Président présente les excuses de M. Pecquet, qui ne peut assister à la séance.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Le programme d'une exposition à Fontainebleau, du 23 au 25 août ; d'un concours général de fruits de pressoir, et Congrès pomologique à Amiens, du 15 au 19 octobre ;

XIX^e VOLUME. — N° 20. — AOUT 1902.

2° Les catalogues de : Thiébaud, grainier place de la Madeleine, 30, Paris; — Polman-Mooy, de Haarlem (Hollande), pour les oignons à fleurs.

M. le Président donne lecture d'un article, que l'on trouvera au Bulletin, sur la taille bisannuelle de la vigne, qu'il pratique depuis de longues années, et qui lui a toujours donné satisfaction. — Cette lecture amène un échange d'observations entre plusieurs membres de la Société, notamment entre MM. Montigny, vice-président, Vaudier, Vibert et Hardret; les uns sont partisans de cette taille, tandis que les autres, au contraire, en sont les adversaires, en disant que cette taille est peut être très productive, mais que le raisin est inférieur comme qualité. Finalement, M. Lozet met tout le monde d'accord en disant que, dans beaucoup de vignobles renommés, on ne procède pas autrement, et que, pour obtenir la qualité désirée, il n'y a qu'à laisser un peu moins de fruits.

M. le Président lit un article recommandant de planter des pommes de terre en été, pour avoir tout l'hiver des pommes de terre nouvelles, et il engage les assistants à essayer de ce procédé; MM. Vibert et Rameau en ont déjà fait l'essai, qu'ils se proposent de continuer, et rendront compte à l'assemblée des résultats qu'ils obtiendront.

Le Conseil d'administration a autorisé M. le Secrétaire-Général à faire les achats de médailles nécessaires pour l'Exposition.

M. le Professeur fait sa leçon sur les opérations de la taille d'été, qui est très appréciée de l'assemblée et est reproduite au Bulletin.

La tombola est composée pour la première fois de Plantes fournies par M. Bordier, horticulteur, et qui garnissent agréablement le bureau. Il est procédé à son tirage, et la séance est levée à quatre heures.

Apports en séance :

Par M. LOZET, professeur : Un lot de Pommes Beauty of Bath, arrivées à complète maturité, sont dégustées et trouvées bonnes pour la saison.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1902. — PRÉSIDENT DE M. GUILLEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures et demie; 23 membres étaient présents.

M. le Président informe les membres de la Section que la prochaine réunion aurait lieu le 15 août, aux mêmes heures, et qu'une convocation serait adressée à chacun. Il rappelle qu'il y a toujours deux prix à distribuer pour les apports faits en séance, un de 20 francs et un de 10 francs; il encourage MM. les Membres à en faire le plus possible.

M. le Président propose de nommer une Commission pour l'organisation de la fête de Saint-Fiacre.

Sont nommés pour faire partie de cette Commission : MM. Béry, Camus, Ramus, Jean Gross et Lozet fils.

Sont proposés pour faire partie de la Société :

M. Henri BRUNIAU, garçon jardinier chez M. Guilleminot (présenté par MM. Ramus et Baudet);

M. Daniel CLERCQ, horticulteur à Nogent-les-Vierges (présenté par MM. Ramus et Lozet).

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à M. le Professeur, qui fait un cours des plus intéressants sur le traitement de la taille d'hiver.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 15 AOUT 1902.

PRÉSIDENCE DE M. VALLON, MAIRE DE CHANTILLY,
PRÉSIDENT D'HONNEUR.

La séance est ouverte à deux heures un quart ; 24 membres étaient présents.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. MARICOURT, horticulteur à Gouvieux : Deux Anthémises, un Fuchsia fulgens, deux Solanum. — Une Commission de trois membres se réunit pour examiner cet apport, auquel il est décerné une *mention très honorable*.

Pour remplacer la leçon du Professeur, M. Masson, vice-président de la Section, fait une conférence des plus intéressantes sur « la Fleur, son choix et son emploi dans l'ornementation des jardins. »

Ayant à définir la fleur au point de vue ornemental, M. Masson fait une belle citation de Châteaubriand : « La fleur est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes ; elle passe vite comme l'homme, mais elle rend doucement ses feuilles à la terre... Dans le monde, nous attribuons nos affections à ses couleurs, l'espérance à sa verdure, l'innocence à sa blancheur, la pudeur à sa teinte de rose. »

Après avoir démontré que la fleur a été de tout temps la compagne inséparable de l'homme, qu'on la trouve partout, dans le jardinet de la chaumière comme dans les parterres des châteaux, et qu'elle est aujourd'hui en faveur plus marquée que jamais, le conférencier a parlé des lois de l'harmonie des couleurs, d'après le *Traité du Contraste simultané des Couleurs*, de l'illustre Chevreul.

En possession de ces principes, on a pu aborder l'étude de la composition des corbeilles et des bordures fleuries formant festons autour des massifs dans les jardins paysagers : puis la distribution des fleurs et des plantes à feuillage coloré dans les parterres et dans les jardins fleuristes.

La description des dessins variés qui ne rentrent pas dans le classement précédent, l'emploi à faire de la mosaïculture, avec l'indication des fautes dans lesquelles il faut éviter de tomber, ont terminé la conférence.

Dans chaque genre, des dessins colorés donnaient une idée de l'effet produit par ces modes de plantation présentés comme types des innombrables combinaisons que la fantaisie de chacun peut produire.

M. le Président donne ensuite lecture d'un article extrait du *Bulletin des Alpes-Maritimes et de Nice*, concernant la Villa Masséna, appartenant à M. le prince d'Essling, propriété modèle pour la décoration de ses parterres.

La Section décide de fêter la Saint-Fiacre le dimanche 31 août. — Tous pouvoirs sont donnés à la Commission nommée à cet effet pour arrêter toutes les dispositions relatives à cette solennité.

La Section renouvelle au Conseil d'administration son ferme désir d'avoir en communication les diverses publications qui sont adressées par les Sociétés étrangères à la Société-mère de Sentis.

Est proposé pour faire partie de la Société :

M. HÉBRARD, jardinier à Saint-Firmin (présenté par MM. Guillemot et Ramus).

La séance est levée à quatre heures.

RAPPORT

sur l'Exposition de Beauvais,

PAR M. VAUDIER,

Jardinier chef à la Bellefontaine,

Délégué de la Société d'horticulture de Senlis.

Ayant eu l'honneur d'être désigné par notre Société comme membre du jury à l'Exposition de Beauvais, le

14 juin 1902, je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée.

L'Exposition eut lieu dans le square du boulevard de la Gare, transformé pour la circonstance par M. Eug. Courtois, professeur d'horticulture, qui a su en tirer le meilleur effet possible pour y recevoir les 74 exposants qui avaient répondu à l'appel de la Société, et en faire un ensemble des mieux réussis.

Le jury était composé de :

- MM. Tillier, professeur d'arboriculture, président;
- Laruelle (Henri), chef de culture des jardins de la ville d'Amiens, secrétaire;
- Leleu, directeur du jardin botanique de Rouen;
- Bazin, professeur d'horticulture à Clermont;
- G. Courtois, professeur d'horticulture à Compiègne;
- Vaudier, jardinier chef au château de la Bellefontaine.

Les opérations du jury ont commencé à neuf heures.

A trois heures a eu lieu l'inauguration de l'Exposition.

Le bureau tout entier, ayant à sa tête son dévoué président, M. Raviart, reçoit les autorités, auxquelles il souhaite la bienvenue.

Après la visite officielle, le jury continue son travail de classement, qui ne fut terminé qu'à sept heures.

La partie florale, arboréale et maraîchère fut dignement représentée par MM. Vilmorin, Andrieux et C^{ie}, de Paris, dont on a admiré le joli massif de plantes annuelles qui ornait l'intérieur de la tente.

MM. Croux et fils, du Val d'Aulnay, pour leur fruitier et leurs pivoines.

M. Nomblot-Bruneau, pépiniériste.

MM. Cayeux et Leclerc, de Paris.

M. Prenveille, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée, qui a orné d'une façon brillante les plus belles parties de l'Exposition, et dont on a remarqué les arbres fruitiers en pot et le massif de rhododendrons à grosses tiges.

M. Germain, jardinier chef à la Préfecture, dont le massif central de la tente, composé de plantes d'appartement des plus délicates sortant des serres de la Préfecture, a fait l'admiration des visiteurs.

M. Piernié, horticulteur à Beauvais, dont on a remarqué le beau massif de Pelargonium.

M. Rohart, horticulteur à Beauvais, dont on a fort admiré les Anthemis.

Des conférences, qui ont été très suivies, ont été faites par MM. Noubleau-Bruneau, Cayeux, Lecollier, Robert-Aubert, Courtois et Noël.

Voici le Palmarès de cette remarquable Exposition :

MM. Vilmorin et Andrieux, de Paris, grand diplôme d'honneur (hors concours).

M. Noubleau-Bruneau, pépiniériste à Bourg-la-Reine, grand prix d'honneur (objet d'art).

M. Prenveille, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée (objet d'art et prime de 400 francs).

MM. Cailleux et Leclerc, marchands grainiers à Paris (objet d'art).

MM. Croux et fils, pépiniériste au Val d'Aulnay (objet d'art).

Prix d'honneur :

M. Baude, horticulteur-pépiniériste à Foyel-Cauvigny (objet d'art et prime de 400 francs).

M. Picard (Prosper), maraîcher à Beauvais (objet d'art et prime de 50 francs).

M. Piermé, horticulteur à Beauvais (objet d'art et prime de 50 francs).

Un diplôme d'honneur de la Société nationale d'horticulture de France est décerné à M. Prenveille, de Saint-Just-en-Chaussée, pour avoir le plus contribué à l'embellissement de l'Exposition, par le nombre et la diversité de ses produits.

M. Prenveille a également reçu le prix d'honneur de l'ar-

boriculture du département de l'Oise (objet d'art de 300 francs et prime de 400 francs), décerné par le Ministre de l'Agriculture à l'occasion du Concours, pour visite de pépinières en 1901.

Grandes médailles de vermeil :

M. Carnet, pépiniériste au Mesnil-Amelot.

M. Mas, horticulteur à Beauvais.

M^{me} Tourin, à Beauvais.

Hors concours. Amateurs.

Diplôme d'honneur avec félicitations du jury et prime de 400 francs, à M. Germain, jardinier-chef à la Préfecture de l'Oise.

Botanique.

Grande médaille de vermeil, à M. Molle, secrétaire des sections cantonales.

Médailles de vermeil :

M. Bouffet, pharmacien à Verberie.

M^{me} veuve Desfaudés.

M. Gayant, instituteur à Nointel.

Apiculture.

Prix d'honneur (objet d'art) :

M. Robert-Aubert, apiculteur-constructeur à Saint-Just-en-Chaussée.

L'Institut agricole de Beauvais.

Grande médaille de vermeil :

M. Bayard, instituteur à Villers-Saint-Sulpice.

M. Leroux, quincaillier à Beauvais, pour ses expositions apicole et industrielle.

Médaille d'argent, à M. Lebrun, propriétaire à Senlis.

Industrie horticole.

Prix d'honneur (objet d'art), à M. Ferry, constructeur de serres à l'Isle-Adam.

Grandes médailles de vermeil :

M. Guillot-Pelletier, constructeur à Orléans.

M. Letourneur, entrepreneur de serrurerie à Beauvais.

M. Gréber, céramiste d'art à Beauvais.

M. Méry, fabricant de bacs à Noailles.

En outre des récompenses ci-dessus, le Bureau de la Société d'horticulture a décerné :

A M. Rohart, horticulteur à Beauvais, un diplôme d'honneur, pour son exposition d'Anthémis (hors concours).

A M. Courtois, jardinier-professeur de la Société, un objet d'art et une prime de 400 francs, pour le zèle et l'intelligence qu'il a déployés pour l'Exposition.

A M. Bertin, jardinier de la Société, une médaille d'argent et une prime de 400 francs pour travaux de l'Exposition.

Le soir, un banquet réunissait les membres du jury et les membres de la Société de Beauvais, pendant lequel n'a cessé de régner la plus cordiale entente. M. Raviart, président, a remercié au nom de la Société les membres du jury et les Sociétés qui ont bien voulu les déléguer, de leur précieux concours.

Et l'on se sépare en gardant un souvenir agréable de cette belle Exposition et de l'accueil amical avec lequel nous avons été reçus.

AL. VAUDIER.

TAILLE BISANNUELLE DE LA VIGNE

Cette taille de la vigne, quoique connue, car elle a été imaginée il y a bien trente ans et plus par M. Delaville aîné, professeur d'arboriculture à Beauvais, n'est pas encore suffisamment pratiquée, selon nous.

Rappelons d'abord qu'elle consiste à planter le long d'un mur les pieds de vigne, à 0,50 ou 0,60 centimètres l'un de l'autre, absolument comme on le fait généralement pour la vigne en palmette.

Chaque année, un pied sur deux est conservé entier pour la production. L'autre, celui qui vient de donner des fruits, est rabattu sur un œil le plus près possible de terre, pour émettre un bourgeon qui sera pincé à 1 m. 50 de hauteur, et qui est destiné à produire à son tour l'année suivante; avec ce détail, cependant, c'est que cette opération doit être faite sur une coursonne, et non sur le vieux bois ou la souche; c'est ce que recommande bien M. Delaville.

Il est bien entendu que cela peut se faire également en contre-espalier, et même en plein carré. Nous pourrions citer un petit vignoble de ce genre qui, planté de fin noir de Champagne, donne jusqu'à 50 hectolitres de vin à l'hectare, dans une bonne année.

Ce mode de taille offre plusieurs avantages qu'il n'est pas hors de propos d'énumérer.

1° *L'abondance de la récolte.* — Cette année (1902) où, dans notre région, la vigne en palmette, en Thomery, ou en treille ordinaire, montre bien peu de grappes celle qui est conduite en cordons bisannuels porte une récolte encore satisfaisante. A une de nos dernières expositions, on en pouvait admirer un pied portant 33 grappes de belle dimension, ce qui représentait plus que n'eussent produit deux pieds taillés en palmette.

2° *La simplicité du travail.* — En effet, la taille consiste uniquement dans la suppression totale du pied qui vient de produire, et dans l'élagage des faux bourgeons sur celui qui doit porter des fruits. Un enfant exécuterait facilement un travail aussi réduit.

3° *La bonne santé des plantes.* — Il faut insister particulièrement sur cette observation. La vigne conduite en cordons bisannuels est moins sujette que toutes les autres aux maladies et aux insectes. Et cela tout simplement parce qu'elle n'offre jamais que des bois âgés d'un an au plus. Or tout le monde sait que c'est dans les vieux bois, sous les vieilles écorces, que viennent se réfugier, pour passer l'hiver, les larves et

sans doute aussi les spores. La preuve en est que les vignerons soigneux considèrent la décortication des vieux bois comme préventive et la recommandent.

Voilà, il me semble, trois raisons suffisantes pour engager nos collègues à essayer ce mode de conduite de la vigne.

E. THIRION.

Plusieurs sociétaires ayant témoigné le désir de savoir où a été publié le livre de M. Van den Heede, *l'Art de bouturer*, nous leur faisons savoir qu'il se trouve, au prix de 3 francs, à la Librairie horticole, 84 bis, rue de Grenelle, à Paris.

TAILLE EN VERT

Leçon du mois d'août 1902.

On peut commencer la première opération de la taille en vert dès que les bourgeons ont développé cinq ou six feuilles.

L'époque précise ne peut être indiquée, mais elle se trouve déterminée suivant le climat et l'état plus ou moins avancé de la végétation.

La taille en vert comprend neuf opérations principales, qui sont : 1° L'ébourgeonnement; 2° Le piçement; 3° La torsion; 4° L'entaille ou incision; 5° Le rapprochement; 6° Le cassement; 7° La suppression des fruits trop nombreux; 8° L'effeuillement; 9° Le palissage d'été.

Je vous rappellerai, en quelques mots, comment on pratique chacune de ces opérations, mais j'y reviendrai plus tard, lorsque je vous parlerai de la taille spéciale qui convient à chacune de nos espèces fruitières.

A. *Qu'est-ce que l'ébourgeonnement?* — C'est une opération qui consiste à supprimer radicalement tous les bourgeons jugés inutiles. A cet effet on se sert du greffoir et de la

serpette, avec lesquels on coupe sur leur empâtement les dits bourgeons. C'est une pratique vicieuse de faire les suppressions en arrachant les bourgeons à la main, parce que les plaies contuses sont toujours nuisibles à la santé des arbres en général.

B. *Le pincement ?* — Le pincement des bourgeons et faux bourgeons consiste à supprimer avec les ongles du pouce et de l'index l'extrémité herbacée de ces organes, en n'en enlevant seulement 2 ou 3 centimètres à la fois. L'enlèvement des quelques feuilles terminales non développées à un bourgeon, suffit le plus souvent à modérer l'action de la sève, qui, en se ralentissant dans sa marche, nourrit plus abondamment la partie conservée du bourgeon, et par cela même, fortifie les yeux de la base, dont la destination, vous ne l'ignorez pas, est de se transformer en boutons à fleurs.

C. *La torsion ?* — C'est une opération assez peu pratiquée, quoique très recommandée. Elle consiste à tordre les bourgeons (qui ont été oubliés, lors de l'opération du pincement), à 10 centimètres environ de leur base. Pour cela, on roule le bourgeon, en le pressant fortement entre le pouce et l'index, de manière à lui faire décrire une sorte de boucle comparable à celle d'une hart, puis on pince ensuite l'extrémité herbacée.

D. *L'entaille ou incision ?* — Si pendant le cours de la végétation on voit que certains yeux, ou quelques rameaux, ou quelques branches poussent trop ou trop peu, on a alors recours à l'entaille et à l'incision. Ces deux opérations sont à peu près analogues. Elles ont pour but de favoriser (c'est le cas de l'entaille en dessus) le développement d'un organe faible, par exemple : l'œil sur lequel on comptait, pour la formation d'une branche, reste-t-il endormi, vite, on s'empresse d'entailler l'écorce et un peu de la première couche ligneuse, juste au-dessus de cet organe affaibli.

Ou bien, d'entraver le développement (c'est le cas de l'en-

taille en dessous) dans un organe (œil, rameau ou branche) présentant déjà trop de vigueur. Il est à peu près certain qu'au printemps suivant, l'action de ces traitements sera efficace.

Ces entailles ou incisions se font avec la lame du greffoir sur les organes de faibles dimensions, et à la scie sur les rameaux et les branches qui peuvent la supporter.

E. *Le rapprochement ?* — Il arrive parfois, par suite de la taille en sec, que tous les yeux d'un rameau taillé se développent en bourgeons vigoureux, et que, malgré les pincements réitérés, une vigueur démesurée se maintienne ; c'est alors le cas d'exécuter le rapprochement, en taillant, au sécateur ou à la serpette, au-dessus du bourgeon le plus rapproché de la branche de charpente. Ce rapprochement constitue la taille d'été proprement dite, parce qu'il ne peut se faire qu'avec le concours du sécateur ou de la serpette, et non plus, cette fois, avec les doigts.

F. *Le cassement ?* — Il se pratique à 15 centimètres de la base du bourgeon. Cette opération, qui consiste à casser complètement la partie du bourgeon située au-dessus des 15 centimètres, présente les mêmes avantages que la torsion. Elle constitue un travail plus propre, plus facile d'exécution ; aussi, je vous la recommande.

Le cassement partiel, quoique se rattachant plus spécialement à la taille en sec, peut néanmoins s'appliquer au cours de l'été, aux bourgeons vigoureux, toujours assez nombreux, sur les arbres cultivés sur franc. C'est à la suite de pincements successifs et réitérés, sur le même bourgeon et sur un même point, qu'on opère le cassement partiel.

G. *La suppression des fruits ?* — La suppression des fruits trop nombreux est une opération indispensable, pour la beauté de la récolte et la longévité des arbres. Il importe qu'un nombre de fruits soient laissés espacés dans des conditions propices à leur rapide grossissement et à leur colora-

tion. Le détachement des fruits doit être fait très délicatement, avec les doigts ou des ciseaux spéciaux, en ayant bien soin de ne pas endommager ceux qu'on veut garder.

H. *L'effeuillement?* — La suppression des feuilles est aussi une bonne opération, elle place les fruits sous l'action du soleil, qui leur donne le coloris et la qualité. Mais il y a, pour bien pratiquer ces deux derniers traitements (suppression des fruits et effeuillement), des règles à observer sur lesquelles je devrai revenir ultérieurement.

I. *Le palissage?* — Le palissage d'été, consiste à fixer sur le treillage, à l'aide de liens : jonc, raphia, loque, etc., les bourgeons au fur et à mesure de leur elongation. Ce travail a pour avantage, le dressage et la direction, dès leur plus jeune âge, des bourgeons et des branches suivant la forme imposée. L'arbre prend alors l'aspect régulier qu'il doit avoir. En pratiquant le palissage d'été, il faut avoir le soin de ne point emprisonner les feuilles, ni d'entrecroiser, les uns sur les autres, les bourgeons dans les ligatures. Il faut qu'une régularité domine dans l'ensemble du sujet traité, et éviter tout ce qui peut apporter confusion.

Là se terminent les opérations de la *taille en vert* dite aussi *taille d'été*. Bien que sommairement traitées ici, ses neuf principales opérations, vous permettront, j'espère, de vous familiariser avec cette taille.

CH. LOZET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Une idée originale. — Vous savez, chers lecteurs, combien les chenilles sont abondantes cette année, sur les arbres de toutes tailles, dans les parcs et jardins.

Je me trouvais dernièrement dans le parc d'un homme

riche, qui me disait, en me montrant des arbres énormes, couverts de nids de chenilles : Comment détruire cela à une pareille hauteur, quinze à vingt mètres et plus, et quelle dépense? Cela va me coûter au moins 2.000 francs! Oh! non, s'écria-t-il; j'y renonce!

Et il se contenta de faire grimper les bûcherons sur les arbres près de la route, les plus en vue des agents.

Ce propriétaire va être infesté l'été prochain, s'il est un peu sec et chaud, et les voisins aussi.

En examinant ces arbres de haute futaie, dont quelques-uns sont plus que séculaires, il me vint une idée. Il est certainement impossible d'atteindre ces nids de chenilles qui font ressembler les arbres, de loin, à des espèces de feuilles persistantes.

On pourrait traiter ces nids au moment où les chenilles en sortent pour pérégriner et se nourrir en avril-mai, par un insecticide puissant, projeté à l'aide d'une pompe à incendie.

Qu'en dites-vous, chers lecteurs?

Un brassin de savon noir et d'essence de nicotine serait préparé (5 % par exemple de jus de tabac et 2 kilogrammes de savon par hectolitre d'eau) et versé dans la pompe. On trouverait bien le moyen de donner de la largeur au jet d'eau, au moyen d'un papillon en zinc fixé au bout du tuyau.

De cette façon, les bûcherons ne risqueraient plus, pour ce travail difficile, de se casser le cou ou les jambes, et les chenilles mortes ne formeraient plus de futurs papillons.

On rira peut-être de l'idée : ce sera, peut-être aussi, comme pour les canons paragrêle.

AD. VAN DEN HEEDÉ.

(Bulletin d'Arboriculture, de Floriculture
et de Culture potagère).

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

MAI 1902					JUIN 1902				
DATE	Hauteur d'eau tombeé.	TEMPÉRATURE		Hauteur barométr.	DATE	Hauteur d'eau tombeé.	TEMPÉRATURE		Hauteur barométr.
		MAX.	MIN.				MAX.	MIN.	
1	4 ^m 1	14.1	1.0	758 ^m	1	0 ^m 2	23.9	9.0	760
2	3 2	13.0	8.0	760	2		27.9	12.7	767
3	2 0	15.0	1.5	760	3		30.0	13.0	765
4	1 5	15.1	1.4	765	4	28 3	21.8	9.0	766
5		15.0	1.0	766	5	1 0	19.0	8.0	768
6	1 2	12.0	0.9	768	6		17.9	5.0	767
7	1 0	10.5	-2.1	767	7	8 2	18.1	6.2	755
8	2 4	12.1	-2.5	766	8	7 3	18.0	7.3	755
9	7 2	12.0	1.0	765	9	4 2	17.0	8.0	757
10	2 0	12.1	1.5	762	10	2 0	14.0	7.0	760
11		12.0	-0.5	760	11		15.5	3.5	760
12		14.0	-0.9	760	12		15.4	5.4	755
13		14.0	3.8	761	13 ^a	2 1	15.0	5.3	757
14		14.1	0.1	757	14	3 4	15.7	5.5	760
15		13.7	0.4	750	15	3 1	15.1	5.7	760
16	1 2	13.2	0.7	745	16	1 1	15.3	5.9	761
17	9 4	13.7	0.9	745	17	3 1	15.9	6.0	760
18	0 3	14.0	1.2	747	18	0 2	16.0	6.5	765
19	7 7	14.1	2.0	747	19		28.5	6.0	760
20	2 8	13.9	2.0	760	20		16.7	6.1	755
21	3 4	14.1	5.0	767	21	6 8	20.3	6.3	765
22	0 2	15.2	5.0	772	22		25.1	8.7	768
23	5 0	14.5	5.1	769	23		26.7	8.8	770
24	0 2	17.9	7.0	773	24		27.0	11.0	770
25		21.3	7.1	774	25		26.8	11.5	768
26		22.1	7.3	772	26		27.0	10.2	770
27		25.0	7.5	770	27		28.3	10.4	770
28		27.0	8.0	760	28		30.1	10.3	765
29		23.0	10.1	758	29	3 0	26.7	10.2	765
30	11 7	22.9	12.0	757	30		29.6	10.0	765
31	0 4	22.5	13.7	756					
Total M ^m	66 ^m 9	15.5	3.5	761	Total M ^m	74 ^m 1	19.1	7.9	761

¹ Tonnerre, grêle. — ² Orage du sud-ouest toute la nuit. —
³ Variable. — ⁴ Orage et tempête du nord, nuit du 4 au 5.

Leçons d'Horticulture.

SEPTEMBRE 1902

De la classification des fruits.

Senlis :

Dimanche 7, à l'issue de la séance.

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'Horticulture sont suspendues,
dans les Sections,
pendant le mois de Septembre.**

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.	
3 fois de suite. . .	6	»		12 fois de suite. . .	48	»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.